

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.  
Six mois... 18  
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires.  
A PARIS, Chez DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.  
A EWIG, rue Ravart, 14.  
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40c.  
Réclames... 30  
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Février 1881.

SÉNAT.

SEANCE D'HIER JEUDI. — Le duc de Broglie demande à interpellier le président du conseil, le ministre des affaires étrangères et le ministre de la guerre sur l'insuffisance des communications faites aux Chambres au sujet des affaires de Grèce, et sur la nécessité de les compléter.

M. Ferry déclarant qu'il est prêt, le Sénat décide que la discussion de l'interpellation aura lieu immédiatement.

Le duc de Broglie monte à la tribune. Il estime que le débat n'a pas été épuisé devant la Chambre. — M. J. Ferry donne des explications déjà connues.

M. d'Audiffret-Pasquier, dans un magnifique discours, dit que le désordre de l'administration actuelle n'approche en rien du prétendu désordre que les républicains reprochent aux régimes précédents. Il rappelle qu'en 1872 la commission des marchés procéda à l'inventaire des arsenaux, qu'elle y trouva pour plus de sept millions de valeurs, et qu'elle invita le ministre à procéder à une liquidation de tout ce qui encombrerait les arsenaux.

Le gouvernement prit en effet des mesures et fixa la manière de procéder. Les directeurs purent vendre en consultant une commission, et ils ne pouvaient s'éloigner des prescriptions du décret sans consulter le ministre de la guerre.

Mais dans ce cas ils devaient en référer au ministre. On vous en a prévenu.

M. Farre, ministre de la guerre. — Non !  
M. d'Audiffret-Pasquier. — Alors je demande une enquête ! (Agitation extrême. — Bruit.)

Vox nombreuses. — Oui ! une enquête !  
M. d'Audiffret-Pasquier fait remarquer en terminant à quelle responsabilité pécuniaire s'est exposé M. le ministre de la guerre par suite de la rupture du marché.

Elle ne se chiffra pas à moins de 7 à 8 millions, et cependant la manière de procéder régulièrement était toute tracée.

Ce sont là des faits énormes, c'est un inqualifiable désordre. (Bravo ! bravo ! L'enquête ! l'enquête !)

M. Ferry monte à la tribune pour répondre, mais il est obligé de descendre par suite de l'effroyable désordre qui règne dans l'Assemblée.

Il déclare cependant que les directeurs des arsenaux de Douai et de Vincennes n'ont pas besoin de prévenir le ministre de la guerre pour vendre des armes.

M. Buffet fait ressortir en quelques mots l'inégalité des ventes qui ont eu lieu ; il y a des commissions auprès des arsenaux ; les a-t-on consultés ?

M. le général Farre dit que l'aliénation des armes est régie par un décret, et que les dispositions de ce décret ont été parfaitement observées.

M. Baragnon déclare au ministre qu'il y a un document officiel attestant qu'il n'a eu connaissance des marchés qu'après la vente.

M. de Broglie, Buffet, etc. proposent un ordre du jour demandant que les documents soient complétés et les faits éclaircis.

Il y a une autre demande de M. Laurent Pichat et autres membres des gauches, demandant l'ordre du jour pur et simple.

On procède à un scrutin.

Nombre des votants, 278 ; majorité absolue, 140 ; pour, 166 ; contre, 112.

Le Sénat vote l'ordre du jour pur et simple.

M. Léon Say constate avec regret l'attitude déplorable du Sénat.

## Bulletin politique.

La sincérité de deux gouvernements a été mise en cause par les déclarations de M. Jules Ferry dans la séance du 22.

Il s'agit du gouvernement de Londres et du gouvernement d'Athènes, qui ne peuvent rester sous le coup des démentis du président du conseil.

M. Tricoups a parlé à sir Edwin Corbett de promesses d'officiers et de fusils ; — sir Ed. Corbett l'a écrit par deux fois à son gouvernement ; — le Foreign-Office enfin a publié ses dépêches.

Si M. Jules Ferry a dit la vérité, toute la vérité, MM. Tricoups et Corbett ont donc menti ?

Seulement, à tout mensonge il faut un intérêt et une tournure de vraisemblance. On ne comprend pas du tout l'intérêt du gouvernement grec à parler d'une promesse d'officiers et de fusils, s'il n'en avait pas reçu l'assurance. L'invention serait trop grossière pour avoir l'ombre de crédit ; et sir Edwin Corbett, bien au courant des affaires helléniques, ne l'aurait pas acceptée un seul instant s'il n'eût pas eu des preuves certaines.

Un représentant diplomatique ne s'avise pas d'ordinaire de tromper son propre gouvernement et de passer ainsi pour infidèle ou incapable.

A Londres et à Athènes, on ne peut donc manquer de s'étonner du langage de M. Jules Ferry. On tiendra sans doute à s'expliquer et à justifier des deux côtés la correspondance diplomatique.

Les Grecs se taient peut-être, et pour cause, s'ils ont en poche quelque engagement secret, caché à la Chambre française. Mais l'Angleterre ne voudra pas sans doute laisser peser un tel soupçon sur la sincérité de son agent à Athènes ; et en tout cas elle ne saura pas bon gré à notre gouvernement d'avoir traité d'une manière aussi cavalière les rapports de sa diplomatie.

Pour nous qui sommes en cause par l'imprudence de nos ministres, nous réclamons toujours la vérité sur ce tripotage de fusils et de cartouches vendus à des intermédiaires, pour une destination inavouée mais connue de tous.

A entendre nos gouvernants, personne n'y est pour rien, M. Farre a « remis les pièces » et se lave les mains ; — M. Ferry nie tout ; — M. Gambetta ne sait même pas ce dont on parle ; il ne lit point de journaux et s'enferme dans son jardin, comme Dioclétien à Salente.

Mais enfin, pendant ce temps-là, les fusils et les cartouches voyagent un peu partout, de Vincennes au Havre, de Grenoble à Marseille. Il y a des acheteurs et des commissionnaires, mais on ne trouve personne qui ose avouer publiquement sa qualité de vendeur. Il faut recourir au référé du tribunal de la Seine qui constate le marché pour mettre la main sur le véritable maquignon.

Il faudrait pourtant savoir pourquoi nos fournitures militaires encombrant les voies ferrées ? Pourquoi on les a vendues ? et sur

tout à qui on les a vendues ? On ferait en même temps une enquête pour savoir où est le gouvernement qui a disparu tout à coup il y a trois jours, et qu'on n'a pas trouvé quand il s'agissait de le montrer au public.

## L'ENQUÊTE.

Il n'existe pas de gouvernement occulte et la politique du gouvernement apparent n'a pas de mystères !

Mardi, M. Lenglé a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à l'ouverture d'une enquête parlementaire relative aux livraisons d'armes et munitions opérées ou promises, à la demande du gouvernement grec.

En quelques paroles énergiques, M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia, a soutenu la proposition de M. Lenglé, en dénonçant les transports de munitions.

« Il est absolument certain, a-t-il dit, qu'un grand nombre de wagons chargés de munitions sont partis des arsenaux de l'Etat, il y a quatre ou cinq jours ;

« Il est absolument certain que ces wagons, en destination de la Grèce, sont au Havre et que, par un fait encore inexplicable, les bateaux qui devaient recevoir ces munitions n'étant pas au Havre, les wagons sont restés en gare... »

Et M. le duc de Bisaccia a conclu en ces termes :

« Ou le fait s'est passé avec l'approbation du gouvernement, et alors le gouvernement a été plus qu'imprudent, il a été coupable ; ou le fait s'est passé sans que le gouvernement le sût, sans que le ministre de la guerre en fût instruit, et alors c'est l'anarchie qui gouverne la France. »

Ce dilemme, dit l'Union, le gouvernement et la Chambre ont refusé de l'examiner. M. Jules Ferry a demandé la déclaration d'urgence afin d'enterrer immédiatement la proposition, et l'enterrement a eu lieu, séance tenante, discrètement, sans phrases, devant le général Farre, muet, impassible comme un conscrit au port d'arme. C'est bien, et le pays appréciera la conduite de ses gouvernants et de ses mandataires républicains. Quoi ! sur la foi de quelques dénonciations de journaux, on a ouvert une enquête sur les faits reprochés à M. le général de Cissey, et lorsqu'il s'agit de faits graves, indéniables, qui intéressent l'honneur et compromettent la sécurité de la patrie, on fuit la lumière ! Et le gouvernement se tait ! Et la Chambre déclare qu'elle ne veut rien savoir !

Il n'y a pas, nous dit-on, de gouvernement occulte ; or, l'action funeste de ce gouvernement se fait sentir partout, il enlace le pays dans un vaste réseau d'intrigues ténébreuses, il s'environne lui-même de mystère. Irresponsable en vertu de la Constitution, il l'est encore, grâce à la lâche complicité d'une majorité esclave. Le pays inquiet demande où l'on prétend le conduire ; on lui répond : « Cela ne te regarde pas. »

Mais, en dépit des complaisances ministérielles et parlementaires, la lumière se fera pleine et entière ; elle éclairera tous les coins et recoins de la politique opportuniste ; et, devant les nouvelles révélations que nous attendons, la France saura ce que peuvent valoir les audacieux mensonges et les cyniques dénégations des hommes qui essaient de la tromper, afin de la conduire plus sûrement et plus rapidement aux abîmes.

## Les 30,000 fusils et les 25,000,000 de cartouches.

Décidément, le gouvernement républicain est en conflit permanent avec la justice. Aux dénégations audacieuses de M. Ferry, aux mensonges de l'opportunisme, opposons le compte rendu suivant du curieux procès qui se rattache directement aux faits de l'accusation contre M. Gambetta et ses ministres. Ce compte rendu de l'audience des référés du 10 de ce mois est publié par la Gazette des Tribunaux :

« Un sieur Smeets, de Liège, commissionnaire en armes de guerre, avait été en pourparlers avec le gouvernement grec pour la livraison de 50,000 fusils et 25 millions de cartouches, qu'il se proposait d'acheter au gouvernement français parmi les armes hors modèle conservées dans les dépôts de la guerre.

« Mais M. Smeets fut devancé dans la conclusion de ce marché par un sieur Grah, également belge et négociant en armes et munitions de guerre.

« M. Smeets, se prévalant alors d'une créance de 199,000 fr. qu'il avait contre M. Grah pour billets et solde de compte, forma opposition pour 19,000 fr. de ces billets entre les mains de M. le colonel, directeur d'artillerie, président de la commission des ventes d'armes hors modèle au fort de Vincennes, et divers autres, pour empêcher toute livraison d'armes et de munitions à M. Grah.

« De leur côté, MM. Helbronner et Co, commissionnaires en marchandises, prétendant que ce dernier leur aurait, antérieurement à l'opposition faite par M. Smeets, rétrocédé son marché avec le gouvernement français, ont introduit un référé pour obtenir la mainlevée de cette opposition et, en raison de l'urgence, pour être autorisés à prendre livraison des armes et des munitions originairement achetées par M. Grah.

« Sur les observations de M. Marquis, avoué de MM. Helbronner et Co ; de M. De-normandie, avoué de M. le ministre des finances, représentant le Domaine et l'Etat ; de M. Bonnel de Longchamp pour le ministre de la guerre, de M. Grah en personne, et de M. Bimont, huissier, assistant MM. Lerruette et Smeets, opposants, M. le président a rendu l'ordonnance suivante :

« Donnons défaut contre le colonel, directeur d'artillerie, président de la commission des ventes d'armes hors modèle au fort de Vincennes, non comparant ;

« Donnons acte à Helbronner et Co de ce que Lerruette et Smeets déclarent faire mainlevée de toutes défenses ou oppositions par eux signifiées aux mains du colonel directeur d'artillerie représentant la commission des ventes d'armes hors modèle contre l'acquéreur de fusils Chassepot 1866, et de cartouches pour fusils modèles 1866, ou tous autres marchés du sieur Grah, notamment à Vincennes, Saint-Omer, Douai, le Havre, Toulon, Lyon, Besançon, Toulouse, Grenoble, Châteauroux, La Rochelle, Nantes, Rennes, Bayonne et Versailles, et s'en remettre à justice ;

« Et, attendu qu'il n'existe plus d'obstacle à la livraison d'armes et de cartouches réclamée par Helbronner et Co ;

« Qu'il y a urgence ;  
« Donnons toutefois acte des réserves faites au nom de M. le ministre de la guerre contre les titulaires du marché, responsables dans les termes de l'article 29 du cahier des charges administrativement dressé, et, en conséquence, disons que, sans avoir égard aux oppositions signifiées par Lerruette et Smeets et nonobstant celles, lesquelles ont été déclarées non avenues par ces derniers, Helbronner et Co sont autorisés à se faire remettre les cinquante mille fusils Chassepot et les vingt-cinq millions de cartouches, dont il s'agit, achetées de Grah, qui les tenait de l'administration de la guerre, par tous dépositaires et détenteurs en quel-

ques lieux qu'ils se trouvent, et qu'en leur en effectuant livraison, lesdits dépositaires et détenteurs, M. le ministre de la guerre, M. le ministre des finances et Grah seront bien et valablement déchargés; ce qui sera exécuté par provision notwithstanding appel.

M. Ferry disait lundi qu'il ne savait pas si quelques armes avaient été livrées; et voilà que, dans le procès relaté ci-dessus, le ministère des finances et le ministère de la guerre avaient dû constituer avoué, et que le colonel, directeur d'artillerie, président de la commission des ventes d'armes hors modèle au fort de Vincennes, a été condamné par défaut.

Les armes ont été vendues deux fois au lieu d'une, et nous pouvons ajouter qu'une troisième maison a pu se considérer comme acquéreur pendant huit jours, car il y avait promesse de vente. Il est vrai que lorsque M. A..., jeune fournisseur de l'Etat, vint accepter le prix de 12 fr. 25 par fusil, il lui fut répondu que les fusils avaient été livrés trois jours auparavant à la maison Helbronner, au prix de 12 fr. 15 c.

Le bulletin de police pour l'exportation de ces armes portait: *En destination de la Grèce.*

On remarquera que les ventes de fusils et de cartouches ont eu lieu non-seulement à Vincennes, mais dans quatorze autres villes où se trouvent des dépôts d'armes. L'opération a donc été plus vaste qu'on ne le supposait, et elle a donné lieu à des marchés nombreux et même contradictoires. Il est impossible que la lumière ne se fasse point sur ces faits.

Une interpellation ne peut manquer de se produire au Parlement anglais, et elle sera suivie d'une interpellation devant le Sénat. M. Gambetta ne pourra intervenir pour égarer la question.

## Chronique générale.

Nous lisons dans les *Tablettes d'un Spectateur*:

« Nous apprenons qu'une nouvelle interpellation va être portée à la tribune de la Chambre relativement à la mission Thomassin.

« Jusqu'ici, personne n'avait pu se procurer une preuve matérielle de l'intervention directe de M. Gambetta.

« On nous affirme que le groupe des députés qui va prendre l'initiative de cette interpellation possède un document très-compromettant.

« Il ne s'agirait de rien moins que d'une lettre émanée du Palais-Bourbon et adressée à un officier supérieur, dans laquelle lettre on lui demande d'indiquer six officiers pour remplir une mission militaire en Grèce.

« Cet officier a répondu à cette lettre en indiquant à son auteur le général Thomassin et cinq autres officiers. »

A propos de l'enquête Lenglé, dont nous parlons plus haut, voici ce que dit un journal:

« Mardi, le ministre de la guerre a été mis en minorité au Sénat; de son côté, le ministre des finances a été battu à la Chambre.

« Le cabinet n'en est plus d'ailleurs à compter ses échecs; mais aucun des ministres ne veut lâcher son portefeuille.

« A la fin de la séance, l'honorable M. Lenglé a demandé une enquête sur la promesse des trente mille fusils faite à la Grèce. La Chambre a repoussé la proposition. Les républicains font une enquête sur le ministère de Cisse; qui n'existe plus depuis longtemps; mais ils ne veulent pas que la lumière soit faite sur les actes du ministère Ferry qui, pour notre malheur, existe toujours. »

Voici ce que l'*Intransigeant* dit de la comédie qui s'est jouée lundi à la Chambre:

« On connaît la scène où le gendarme demande à Robert-Macaire sa profession. Tous les soirs, Frédéric Lemaitre en inventait une nouvelle. Tantôt il répondait: « Eleveur de sangues »; tantôt: « Noircisseur de verres pour les éclipses »; tantôt: « Fabricant de lunettes pour les bouillons qui ont les yeux faibles. » Il eut une fois cette répartie: « Marchand de sifflets. »

« Et, au même instant, un coup de sifflet

parti des secondes galeries vint l'atteindre en pleine poitrine.

« Tenez! fit aussitôt le spirituel comédien, en voilà un que je vous céderai à très-bon compte! »

« On juge du succès de cette improvisation. Ce que le public ne sut que plus tard, c'est qu'elle n'était pas plus improvisée que le coup de sifflet lui-même. Frédéric avait placé dans la salle un de ses amis avec qui le pseudo-scandale avait été préparé d'avance.

« M. Devès a été le gendarme chargé de poser la question; M. Gambetta, le Frédéric, — pour ne pas dire le Robert-Macaire — qui a improvisé la réponse, et M. Pascal Duprat, l'ami qui a feint de lancer le coup de sifflet, afin de ménager un effet à son compère.

« Seulement la comédie a été infiniment moins bien organisée par le président de la Chambre qu'elle ne l'avait été par l'acteur de la Porte-Saint-Martin.

« A l'aimable sourire avec lequel M. Gambetta a accueilli M. Pascal Duprat, au moment de son apparition à la tribune, il était évident que ce prétendu interpellateur était un libérateur. Il y a joué le rôle du régisseur parlant au public, qui vient annoncer que le grand artiste attendu entrera en scène vers neuf heures et quart.

« Et, en effet, à l'heure dite, le grand artiste, qui avait naturellement « fait sa salle », est venu sonner ses claqueurs d'avoir à sortir leurs battoirs des grands jours. Bien que nous en ayons vu de rudes dans notre existence, en fait de platitude et d'abjection, jamais plus écœurant spectacle ne nous a semblé de nature à inspirer plus profondément le dégoût de l'humanité parloureuse.

« L'enchanteresse Circé changeait les hommes en bêtes. L'enchanteur Gambetta change les députés en caniches.

« Il a pris l'air naïf du commandant Apté pour assurer l'Assemblée, d'ailleurs absolument décidée à se contenter de cette assurance, que jamais il n'a eu la moindre velléité de se mêler de notre politique extérieure, non plus qu'intérieure, du reste. C'est malgré lui que M. Antonin Proust a essayé de faire tomber M. Barthélemy Saint-Hilaire.

« Ce n'est pas de sa faute si un petit crétin nommé Reinach prête à M. de Bismark, dans des articles fantastiques, des paroles que celui-ci fait démentir le lendemain.

« Reinach, il ne l'a jamais vu; Proust, il ne sait ce que c'est. Quant à la mission Thomassin — c'est là que nous nous attendions à voir le plafond lumineux de la Chambre se fendre dans toute sa longueur et nous retomber en éclats de rire sur la tête — quant à la mission Thomassin, il n'en a eu connaissance que par les « journaux qui en parlaient! »

Nous mentionnions dernièrement les piquants aveux de la commission hospitalière de Mâcon et les scandales dont l'hospice de cette ville a été le théâtre depuis que les Sœurs en ont été chassées.

L'opinion publique s'est prononcée avec une vigueur si impérative pour le rappel de ces pieuses gardes-malades, que la commission a fait appel à leur dévouement. Celles-ci, toutes prêtes à oublier l'injure, entrèrent volontiers en arrangement, et la cornette des filles de Saint-Vincent allait de nouveau reparaitre, à la satisfaction générale.

Mais soudain l'on apprit que l'administration entendait subordonner les Sœurs aux ordres de la direction laïque, maintenue à la tête de l'établissement.

S. G. M<sup>r</sup> l'évêque d'Autun, consulté par les religieuses, a estimé avec raison que cette organisation bizarre et bâtarde était inacceptable: les filles de Saint-Vincent pratiquent l'obéissance au degré héroïque, mais la prétention de leur imposer une supériorité laïque ne peut être considérée sérieusement par personne.

L'administration hospitalière a, jusqu'à ce jour, maintenu cette condition avec une ténacité qui nous fait craindre une rupture définitive des négociations.

## Tribunaux.

LE SCANDALE DE BORDEAUX.

Si nous nous sommes abstenus de reproduire les écœurants détails soulevés par les débats, nous sommes tenus de faire connaître

l'issue de cette lamentable affaire. Voici les derniers incidents du drame:

Bordeaux, 23 février.

L'audience de la cour d'assises devait reprendre aujourd'hui à midi.

A une heure, M. le conseiller Faye vient en habit de ville annoncer aux jurés que M. le président Morand est malade par suite d'un accès de fièvre, et il les prie de vouloir bien revenir à quatre heures.

M. le procureur général Poulet, également en habit de ville, annonce que toutes les affaires inscrites au rôle après le 2 mars seront remises à une session supplémentaire avec d'autres jurés. (Agence Havas.)

A neuf heures un quart, commence la délibération. Cent quarante-quatre questions sont posées au jury.

Le verdict. — Le verdict a été prononcé à une heure et demie du matin.

Affirmatif à l'égard de Marianne Laborde, d'Henriquez, d'Apté, d'Henri le tanneur et de la femme Rodrigues;

Négatif à l'égard de Chatel, de Pereira Soares et de la fille Douet.

Des circonstances atténuantes sont accordées à tous les condamnés, sauf à Henriquez.

La cour, après s'être retirée pour délibérer sur l'application des peines, rentre en séance et condamne:

Marianne Laborde, à dix ans de réclusion;

Henriquez, à vingt ans de réclusion; Apté, à six ans de réclusion et à la dégradation militaire;

Henri, à dix ans de réclusion;

Femme Rodrigues, à dix ans de réclusion.

Le président prononce l'acquiescement du lieutenant-colonel Chatel, de Pereira Soares et de la fille Douet, reconnus non coupables, et qui ont été immédiatement libérés.

Henri tombe évanoui à la lecture de l'arrêt.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 février.

Le marché est très-ferme. On constate un léger mouvement sur nos rentes et sur les principaux fonds étrangers: le 5 0/0 à 119.70.

L'action du Comptoir d'Escompte est sans changement à 1.023.75. L'action du Suez se retrouve à 1.692.50 et 1.700. L'action du Crédit Foncier est à 1.700 et 1.715. L'action du Crédit Foncier et Agricole d'Algérie fait 675 et 685. On parle d'affaires très-importantes traitées par cette dernière Société qui va ouvrir succursales à Bône, Oran, et Constantine. Ici, les obligations communales nouvelles 4 0/0 du Crédit Foncier sont fort recherchées.

On cote 837.50 et 845 sur le Crédit Général Français.

Une très-grande attention se porte sur les actions, actuellement en cours d'émission, de la Grande Imprimerie. Cette affaire se présente dans des conditions économiques analogues à celles qui ont fait le succès de la Compagnie du Gaz, de celle des Omnibus et des grandes concentrations telles que les magasins du Louvre et ceux du Bon Marché. La Grande Imprimerie remplira dans l'industrie des journaux un rôle analogue.

On souscrit, dès maintenant, à la Société Générale Française de Crédit, 17, rue de Londres, à Paris, et dans toutes ses succursales à Paris et en Province.

La Banque de Prêts à l'Industrie se traite à 640 et 645. La hausse sur ce titre paraît être encore à son début. Les acheteurs, pendant ces dernières semaines, ont gagné près de 70 francs.

Les actions des Forges, Laminiers et Acieries d'Iry sont encore délivrées au prix de 550 francs net à payer. Ces titres sont entièrement libérés; et comme ils émanent d'établissements très-prospères, ils procurent un taux de revenu de 10 pour cent.

Les obligations 5 0/0 de la Rente Mutuelle sont l'objet de demandes nombreuses aux guichets de la Société. Ces titres, divisés en coupures de 100 fr., sont très-facilement maniables. Leur nombre leur assure l'avantage d'un large marché.

Le Lyon est à 1.680. Midi, 1.490.

## Chronique militaire.

Les candidats à l'Ecole spéciale militaire sont prévenus que, par décision du 16 février courant, le ministre de la guerre a fixé à 290 le nombre des candidats à admettre à cette Ecole à la suite du concours de cette année.

Sur ces 290 élèves, 40 seront affectés à l'infanterie de marine, à leur sortie de l'Ecole, en 1883.

Aucune liste supplémentaire ne sera établie pour remplacer les démissionnaires.

Le concours pour l'admission à l'Ecole spéciale militaire s'ouvrira le 27 juin prochain.

Nul ne peut être admis à ce concours s'il n'a préalablement justifié:

1° Qu'il est Français ou naturalisé;

2° Qu'il a eu 17 ans au moins et 21 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

Néanmoins, les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats des corps de l'armée âgés de plus de 24 ans et qui auront accompli, au 31 décembre de l'année du concours, deux années de service réel et effectif, sont admis à concourir, pourvu qu'ils n'aient pas dépassé l'âge de 25 ans au 1<sup>er</sup> juillet de cette même année et qu'ils soient encore sous les drapeaux au moment du commencement des compositions.

Les candidats pourront se faire inscrire jusqu'au 30 avril à la Préfecture du département où ils terminent leurs études, s'ils sont civils, et à la Préfecture du département dans lequel ils sont en garnison, s'ils sont militaires.

La mise à l'essai du service de quarante mois obligera, cette année, le ministre de la guerre à fixer, dans toutes les régions, l'appel des réservistes d'infanterie des classes 1872 et 1874 à une date unique, qui sera approximativement celle du 20 août.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous lisons dans le *Courrier d'Angers*:

« Il paraît certain, si on s'en rapporte aux paroles du ministre, que le gouvernement de la République avait pris des mesures pour empêcher l'exportation des armes, avant même que cette question n'ait été soulevée au Parlement sous forme d'interpellation.

« Cependant, d'après les renseignements qui nous arrivent de Saumur, au moment où le président du Conseil prononçait les paroles auxquelles nous faisons allusion, on emballait, à l'arsenal de Saumur, mille fusils acquis pour l'exportation par un particulier.

« Quelle était la destination de ces armes?

« A la préfecture de Maine-et-Loire, on doit être bien renseigné à ce sujet; en effet, conformément aux ordonnances, une déclaration a dû être faite indiquant comme port de sortie le Havre, et comme destination la Grèce. Il a dû être délivré récépissé de cette déclaration par les bureaux de la préfecture.

« Ajoutons que le prix de ces armes a été versé entre les mains de M. le Receveur des Domaines de Saumur.

« Le ministre était si bien informé de ce qui se passait à Saumur, qu'aussitôt après la séance de lundi une dépêche était envoyée dans cette ville pour empêcher de livrer des fusils.

« Cette dépêche est arrivée à Saumur lundi soir, à neuf heures.

« L'emballage des armes continua le lendemain jusqu'à midi, heure à laquelle arrivèrent de nouvelles instructions, prescrivant de réintégrer les fusils à l'arsenal, ce qui fut fait aussitôt.

« Ces faits permettent d'apprécier dans quelle mesure il faut ajouter foi aux paroles de M. le ministre président du Conseil.

« Au moment même où le représentant du gouvernement, de ce gouvernement loyal, affirmait qu'il avait résilié tous les marchés, à ce moment même, dans notre département, s'exécutait une livraison de fusils, faite par le gouvernement français, sur l'ordre du ministre de la guerre et bien que l'acheteur eût déclaré que ces armes étaient destinées à la Grèce.

Hier, après midi, deux camions de caisses à cartouches sont remontés au château. On les aurait ramenées de la gare, le contre-ordre ayant été donné assez à temps pour qu'elles ne partent pas.

Grande rumeur dans la classe indigente. Il paraît que, d'un trait de plume, un grand nombre de familles secourues par le Bureau de bienfaisance de Saumur ont été rayées sans plus de cérémonie.

Ces braves gens ont-ils démérité?

On ne le dit pas.

Leur situation s'est-elle améliorée?

Ils sont trop nombreux pour que ce soit vraisemblable, et on affirme qu'ils sont aussi nécessaires aujourd'hui qu'hier.

Pourquoi donc une mesure aussi radicale?

Serait-il possible, ainsi que cela se répète,

que l'Administration aurait été amenée à cette extrémité parce que les ressources du Bureau seraient bien attaquées, les secours ayant été jusqu'ici distribués trop largement et sans discernement. On aurait même appliqué le système des virements à certaines dépenses de 1880, pour les imputer au crédit de 1881.

Nous aimons à croire qu'il n'en est rien, et nos administrateurs voudront sans doute éclairer à cet égard la population. Il n'est pas admissible que l'on ait eu connaissance de la réduction des ressources du Bureau de bienfaisance, envisagé la nécessité de réduire les secours pour les uns et de les supprimer pour les autres, et que l'on n'ait ajourné l'application de cette mesure qu'au lendemain des élections. Ce serait une singulière récompense.

On ne peut objecter que la mauvaise saison est passée; hélas! l'humidité persistante a engendré bien des misères dont souffrent toujours les malheureux, et les travaux ne sont pas encore repris pour bien des corps de métiers.

A quoi tient donc la radiation de tant de familles du Bureau de bienfaisance?

**Vernoil-le-Fourrier.** — La semaine dernière, la femme du sieur Robineau, boucher à Vernoil-le-Fourrier, s'est pendue dans la buanderie de sa maison. Cette femme, âgée de 55 ans, avait la manie du suicide et ne jouissait pas de toute la plénitude de ses facultés; plusieurs fois déjà elle avait essayé d'attenter à ses jours.

#### NIORT.

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Poitiers :

« Une désolante épidémie de fièvre typhoïde a sévi dans la caserne de Niort et a occasionné la mort d'un bon nombre de soldats du 41<sup>e</sup> cuirassiers, à ce point qu'on avait dû évacuer momentanément la caserne.

« Une admirable et dévouée religieuse, la sœur Marie Hildegonde, âgée de près de quarante ans, et dont le nom dans le monde était Renée-Constance Barré, vient de mourir de la fièvre typhoïde, qu'elle avait contractée au chevet des pauvres militaires atteints de cette maladie. »

#### NANTES.

Au commencement de la campagne théâtrale à Nantes, les journaux de cette ville ne cessent de signaler les brillantes représentations d'opéra données au Grand Théâtre et l'habileté du directeur, M. Gravière. Aujourd'hui, en fin de saison, l'*Esperance du Peuple* termine ainsi sa chronique musicale :

« Nous avons dit dans notre dernière chronique que le directeur des théâtres de Nantes semblait de plus en plus négliger le soin des ouvrages présentés par lui au public à mesure qu'approchait la fin de la campagne; nous ne croyions pas que l'événement justifierait aussi vite nos prévisions et que la représentation de *Zampa* nous donnerait le spectacle de ce que doit être un chef-d'œuvre chanté dans une sous-préfecture de second ordre. Nous savons bien que nous sommes en carnaval, mais nous nous permettrons néanmoins de trouver que M. Gravière a dépassé les limites permises à une mauvaise plaisanterie. Nous nous plaignions tout à l'heure que les répétitions avaient dû être insuffisantes pour *Carmen*, mais nous sommes à peu près convaincu que, pour *Zampa*, on n'en a pas fait du tout, et cette supposition est au moins permise lorsqu'on a entendu les finales du premier et du second acte, dans lesquels chanteurs, chœurs et orchestre ont été d'une faiblesse rare.

« C'est un devoir pénible pour un chroniqueur musical que l'obligation où il se trouve parfois de dire à des artistes, dont il a eu bien souvent occasion de parler avec éloges, qu'ils sont inférieurs à eux-mêmes. Aussi, n'avons-nous pas le courage de dire à M. Séran et à M<sup>me</sup> Vaillant-Couturier ce que nous pensons de la représentation de *Zampa*, et nous ne ferons d'exception que pour M. Richard, qui a très-convenablement chanté le rôle assez important du second ténor. Quant à M. Gravière, nous n'hésitons pas à lui dire qu'un directeur tel que lui ne se montre pas à la hauteur de sa réputation, lorsqu'il laisse se produire, sur la scène qu'il dirige, des représentations si différentes de celles qu'on le sait très-capable d'obtenir.

« Nous lui demanderons encore comment

il se fait que son orchestre soit si souvent incomplet; et nous lui ferons respectueusement remarquer que, lorsqu'on a eu l'honneur d'être nommé officier d'Académie, pour services rendus à l'art, on ne doit pas compromettre les chefs-d'œuvre du répertoire par un laisser-aller et une insuffisance d'études qui sont tolérables seulement pour des inepties comme les *Mousquetaires au Couvent*. »

#### CONCOURS HIPPIQUE DE NANTES

Cours Saint-Pierre.

Le 6 mars ouvre le Concours de la Société hippique française. On nous assure que les engagements sont plus considérables qu'en 1880. Les bâtiments sont prêts à recevoir et les spectateurs et les chevaux, et tout nous promet une brillante réunion, si le temps veut bien nous être favorable.

Les cartes de souscripteurs sont délivrées au bureau même du Concours, sur le cours Saint-Pierre.

Ces cartes sont de 20 francs pour les messieurs et de 10 francs pour les dames ou enfants. — Elles donnent droit à l'entrée permanente au Concours pendant toute sa durée, ainsi qu'aux places dans les tribunes de souscripteurs.

#### Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

MARDI 1<sup>er</sup> mars 1881.

A l'occasion du Mardi-Gras et à la demande générale

IRREVOCABLEMENT DERNIÈRE REPRÉSENTATION DE

#### LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de Jacques OFFENBACH.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

#### Faits divers.

Décidément les loups se sont donné rendez-vous cette année dans les Côtes-du-Nord. On en signale de tous côtés. Ils parcourent principalement certains cantons de l'arrondissement de Dinan, les cantons de La Cornouaille (arrondissements de Loudéac et Guingamp) et les cantons de Lannion, Perros-Guirec et Tréguier, dans l'arrondissement de Lannion.

La semaine dernière on a signalé leur présence à Penvénan, Plougrescant, Plouguiel, Perros-Guirec, etc. Plusieurs personnes les ont vus; des chiens et des brebis ont disparu d'autre part, et même on craint qu'un mendiant de Plouguiel n'ait été dévoré par eux, car on est depuis quelques jours sans nouvelles de lui. Des battues ont lieu, les brillants chasseurs font une poursuite acharnée à ces dangereux carnassiers.

C'est ainsi que, continuant ses exploits, M. Le Barzic, adjoint à Brévenez, tuait, il y a quelques jours, une grande louve. A Saint-Nicolas-du-Pélem, un loup de taille a été pris au piège. (Indépendance bretonne.)

On mande de Bordeaux qu'un crime affreux a été commis à l'école normale de La Sauve. Un domestique de cette école a trappé la cuisinière de vingt-six coups de couteau. Le meurtrier se nomme Etienne Lagaranne et la victime Marie Braciet. Lagaranne aurait déclaré avoir prémédité son crime et l'avoir accompli pour se venger de Marie Braciet parce qu'il croyait qu'elle avait fait contre lui des rapports au directeur de l'école. L'état de la victime est désespéré.

La Manche rongée en moyenne par un mètre de notre littoral. Chaque année des falaises s'éboulent, et le phare d'Ailly, près Dieppe, qui, il y a deux cents ans, était à plus de trois cents mètres de la mer, n'est plus guère éloigné que de cent cinquante.

Les phares et les sémaphores du Havre sont encore plus prochainement menacés, car les falaises de Saint-Adresse viennent de s'écrouler sur une étendue d'environ douze mètres, et les phares et le sémaphore ne sont plus qu'à dix mètres environ du bord de la falaise.

#### UN REMÈDE A BON MARCHÉ.

Personne n'ignore qu'un rhume négligé finit souvent par dégénérer en bronchite, quand il ne se transforme pas en phthisie pulmonaire. Les rhumes, bronchites et autres affections de ce genre

sont ordinairement tenaces, longs à guérir et nécessitent l'emploi incessant de tisanes, sirops et autres médicaments pour arriver à quelque résultat.

De nombreuses expériences ont prouvé depuis longtemps que le goudron de Norvège, bien pur et convenablement préparé, a une efficacité que l'on pourrait presque dire merveilleuse pour guérir rapidement les maladies en question. Le goudron ne peut pas se prendre tel quel, à cause de son goût désagréable et de sa nature visqueuse. Un pharmacien de Paris, M. Guyot, a imaginé de le renfermer dans des petites capsules rondes en gélatine, de la grosseur d'une pilule ordinaire. Rien de plus facile à avaler; la capsule se dissout et le goudron agit rapidement.

Deux ou trois capsules de goudron de Guyot, prises immédiatement avant les repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et à guérir la phthisie déjà bien déclarée; dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Nous avons appris d'une façon certaine que beaucoup de personnes atteintes de rhumes, bronchites ou phthisie, ayant demandé dans certaines pharmacies des capsules de goudron, avec l'intention d'avoir des capsules de goudron de Guyot, on leur a vendu des capsules ne sortant pas de notre laboratoire. Nous croyons devoir rappeler aux malades que toutes les espèces de goudron sont loin d'avoir la même composition et, par conséquent, leur effet ne saurait être le même. Nous ne voulons pas assumer une responsabilité qui ne nous incombe pas, aussi nous déclarons ne pouvoir garantir la qualité et l'efficacité que des véritables capsules de goudron de Guyot, portant sur l'étiquette du flacon notre signature imprimée en trois couleurs.

#### BOURSE DE PARIS

DU 24 FÉVRIER 1881.

Rente 3 0/0	84 25
Rente 3 0/0 amortissable	85 65
Rente 4 1/2	116
Rente 5 0/0	119 40

#### RENSEIGNEMENT FINANCIER.

L'émission des 100,000 obligations de la Banque hypothécaire, ouverte et close le 21, a été couverte 6 fois 1/2. Cet établissement, qui ne figurait pas parmi ceux chargés de recevoir les souscriptions, a eu néanmoins soit directement, soit par des correspondants, plus de 25,000 titres demandés.

Le cours des actions s'établit solidement au-dessus de 700 fr.

**BONNE NOUVELLE** pour les personnes qui ont la vue faible.

M. VERNERY, opticien, recevra, hôtel de Londres, à Saumur, le lundi 28 février et jours suivants.

Grand choix de Verres de lunettes propres à toutes les vues. — ENTRÉE LIBRE.

#### GRANDE LOTERIE

AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT

#### TIRAGE DÉFINITIF

Qui aura lieu irrévocablement le 1<sup>er</sup> JUILLET prochain, sous la surveillance des autorités, en faveur de la *Solidarité Universelle* (Œuvre des Orphelins de la Seine)

300,000 billets à un franc

Donnant droit chacun au tirage de 64 lots: De 30,000 fr. — 5,000 fr. — 3,000 fr. — 2,000 fr. — 10 de 500 fr. et 50 de 100 fr.

Je prévient le public que les derniers billets sont en vente chez M. VAN, 119, rue Haxo, contre mandat ou timbre-poste (joindre à la demande un timbre-poste de 15 cent., pour affranchissement des billets). Mettre son adresse bien lisiblement. Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.

#### CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Emission d'Obligations communales 4 0/0.

En représentation des prêts qu'il consent aux villes, aux communes et aux départements, le Crédit Foncier de France délivre des Obligations communales 4 0/0 de 100 francs et de 500 francs, au porteur ou nominatives.

Ces obligations sont émises au pair, soit au prix de 100 francs pour les obligations d'une valeur de 100 francs, soit au prix de 500 francs pour les obligations d'une valeur de 500 francs. Elles sont remboursables aux mêmes prix, en 60 ans au plus tard, par voie de tirages au sort qui auront lieu les 5 février et 5 août de chaque année.

Les intérêts sont payables à Paris, au Crédit Foncier; dans les départements, aux Trésoreries générales et aux Recettes particulières, semestriellement les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre sur les titres de 500 francs et annuellement le 1<sup>er</sup> avril sur les titres de 100 francs.

Les demandes sont reçues: A PARIS: au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19;

DANS LES DÉPARTEMENTS: chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

**N'ACHETEZ RIEN**  
sans réclamer de vos Fournisseurs des  
**COUPONS COMMERCIAUX**  
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE  
Pour Brochures et Renseignements s'adresser:

A Saumur, maison LAN et C<sup>ie</sup>, 18, rue Beurepaire.

#### Médecine

I. *Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure.* — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte: 2 fr. 50.

II. *Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de salive, etc.* — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au s. az. de bismuth et de magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50; Poudres, 5 fr.

III. *Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses.* — Le VIN DE BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, antinerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille: 4 fr.

#### IV. DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET.

Elixir dentifrice de Dethan: le flacon... 2 fr.  
Poudre dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr.  
Opiat dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr.

Dépôt chez ADR. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

**GERISETTE et GOGO de GALABRE**  
à 1 centime le litre  
REMPLEANT LE VIN DE TABLE  
MARCHIER FRÈRES & C<sup>ie</sup>, à Privas (Ardèche)  
Maisons à Paris, boulevard Beaumarchais, 53  
à Lyon, rue Thiers, 8  
Prix: par Boîte de Poudre violette pour 100 litres, 1 franc 25 c.  
Par la poste, 1 fr. 35.

Récompensé à l'Exposition Universelle de 1878

#### Pour DÉTACHER

TOUTES LES ÉTOFFES

Demandez

**L'ESPRIT MINÉRAL**  
**ZUCCANI**

le seul ne laissant aucune odeur  
FLACON Paul MILLOT, Pr<sup>o</sup> FLACON  
150 Paris, 62, Boulevard Magenta, Paris 150  
Se vend chez tous les Pharmaciens, Droguistes, Parfumeurs, etc.

Dépôt chez M. ERNOUL, pharmacien.



#### PLUS DE CHAUVES

Reprenez certains. — Arrêt immédiat des chutes. EXEMPLES ÉTONNANTS de Croissance de Cheveux produits par la POMMADE Quirique LECHAUX, Pommade hygiénique régénératrice qui supprime les teintures, empêche de blanchir, augmente la vigueur et l'éclat des plus belles chevelures. Milliers de certificats et attestations spontanées. Pot envoyé contre mandat 4<sup>e</sup>; 6 pots, 21<sup>e</sup>. Prospectus gratis. Dép. gén., M<sup>re</sup> LECHAUX, Ph<sup>o</sup> Ch<sup>o</sup>, r. St-Catherine, 164, Bordeaux; et les bonnes maisons de parfumerie et de pharmacie. Dépôt chez M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, et dans toutes les bonnes pharmacies.

#### Plus d'ASTHME

SUFFOCATION et TOUX

Indication gratis franco. Ecrire à M. le C<sup>o</sup> CLERY à Marseille.

**PURIFIEZ LE SANG**  
**ET RETABLISSEZ LES FONCTIONS DE VOS ORGANES**

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la douce farine de Santé

#### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Elle surpasse depuis 34 ans toutes les découvertes dans l'intérêt de l'humanité souffrante, réparant les désordres de l'estomac, des intestins, nerfs, foie, cerveau, vessie, reins, haleine et sang. Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres, rapporte: « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescierie est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescierie. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » N<sup>o</sup> 78,421. — Observations de M. Dedé, profes-

seur de chimie, Paris : « Depuis ma propre guérison par la Revalésière d'une maladie inflammatoire de la vessie, qui avait résisté durant huit ans au traitement des meilleurs médecins, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalésière. Ce qui m'étonne plus que je ne saurais l'exprimer, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de compléter et prompt assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépurative prompt et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de

gaïeté, beauté et santé). — DUBÉ, professeur de chimie.  
N° 68,380. — M. Perrin de la Hitoles, du consulat français d'Adra, Espagne, écrit que sa fille souffrant horriblement d'éruption de la peau à la faire crier jour et nuit, a été parfaitement guérie par la Revalésière.  
Cure N° 65,476. — M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.  
Cure N° 47,422. — Epuisement. — M. Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cet aliment, pur de tout mélange artificiel, est le plus parfait reconstituant de tous les organes. Son adoption universelle ne tardera pas à faire disparaître toutes les infirmités des étiques, la faiblesse et le rachitisme, et à développer une race bien formée et pleine de santé, de beauté et d'intelligence.  
Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALÉSIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle

rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Boîtes ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALÉSIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDARD, Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup> (limitée), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODÉT, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE OU A LOUER, Pour le 1<sup>er</sup> avril 1881, MAISON

Avec jardin et pièce d'eau, sise route de Saint-Lambert, vis-à-vis la gare des marchandises.  
S'adresser au notaire. (85)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### PRÉS A VENDRE

Un hectare 91 ares, aux Asnières; Quatre-vingt ares, au Petit-Jeu-Fleury; Vingt-un ares 40 centiares, au Pré-Carré; Le tout sur la commune d'Allonnes.  
Jouissance immédiate.  
S'adresser à M<sup>e</sup> Paul TAVEREAU, expert à Bagnoux. (86)

Etude de M<sup>e</sup> GUERET, notaire Brain-sur-Allonnes.

### A VENDRE

A L'ADJUDICATION,  
Le dimanche 6 mars 1881, à la Mairie de Brain-sur-Allonnes,

### LES IMMEUBLES

Ci-après,  
Dépendant de la succession de M<sup>lle</sup> Perrine Hersard, et appartenant au bureau de bienfaisance de Brain-sur-Allonnes.

#### PREMIER LOT.

Une maison, au bourg de Brain, composée d'une chambre à feu sur la rue, cuisine à la suite, cellier dans le tenant, au-dessus duquel se trouve une chambre froide, grenier sur le tout, couvert en ardoises; cour, jardin, buanderie et serre-bois au fond de la cour, avec droit de passage sur la propriété de M<sup>lle</sup> Delavente; le tout porté au plan cadastral sous portion du numéro 1667, section A, pour une contenance de 2 ares.  
Sur la mise à prix de... 3,000 fr.

#### DEUXIÈME LOT.

Une closerie, située en Tavellière, commune de Brain-sur-Allonnes, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres et prés; le tout d'une contenance d'environ 3 hectares 98 ares.  
Sur la mise à prix de... 11,000 »

#### TROISIÈME LOT.

Un hectare 45 ares de pré, à prendre au nord, dans un plus grand morceau, appelé le Pré-de-la-Chénaisie, situé au canton de Bonneveau, commune de Brain-sur-Allonnes, contenant en totalité environ 2 hectares 90 ares.  
Sur la mise à prix de... 6,800 »

#### QUATRIÈME LOT.

Un hectare 45 ares de pré, formant le surplus, au midi, du Pré-de-la-Chénaisie, commune de Brain, ci-dessus désigné.  
Sur la mise à prix de... 6,600 »

Total des mises à prix... 27,400 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> GUERET, dépositaire du cahier des charges. (107)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,  
**JOLIE MAISON**  
FRAICHEMENT RESTAURÉE,  
Située rue de la Grise, n° 11.  
S'adresser à M. COUTARD père, place Dupetit-Thouars, n° 2. (121)

### Emission publique

DE  
**21,000 ACTIONS DE 500 FR.**  
(Pour porter le capital à 12,000,000 de fr.)  
Jouissance du 15 Février 1881.  
AU PRIX DE 570 FRANCS.  
Y compris 70 francs pour le fonds de réserve.

Payables 125 francs à la souscription;  
— 125 francs à la répartition;  
— 125 francs le 15 avril;  
— 125 francs le 15 mai;  
— 70 francs le 15 juillet.

Total... 570 francs.  
Les Souscripteurs qui se libéreront à la répartition jouiront d'une bonification de 10 fr. par titre.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE  
Les 21, 22 et 23 février.

A PARIS. — A la Banque de Paris et de Bretagne, 27, rue de la Chaussée-d'Antin, et dans ses Succursales.

DANS LES DÉPARTEMENTS, chez tous les Banquiers correspondants de la Banque de Paris et de Bretagne.

On peut dès à présent souscrire par correspondance.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la Cote officielle.

Il n'est pas douteux que l'émission des actions des VOITURES NOUVELLES DE PARIS, sera couverte plusieurs fois. Cependant, la BANQUE DE PARIS ET DE BRETAGNE, suivant sa coutume, tient à ce que les nombreux et sympathiques lecteurs de ce journal soient les premiers à souscrire à une affaire qui offre autant d'avantage, de bénéfices que de garanties et de sécurité.

Exceptionnellement, les lecteurs de ce journal auront le droit de souscrire jusqu'à Samedi 26 février à la BANQUE DE PARIS ET DE BRETAGNE, 27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

### COMPAGNIE

DES  
**VOITURES NOUVELLES DE PARIS**

Société anonyme au capital de 1,500,000 francs.

Actes et Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Soubert, notaire à Paris.

#### SIÈGE SOCIAL :

S. 10 et 12, avenue Laumière.

La Compagnie des Voitures Nouvelles de Paris a réalisé le grand problème de l'abaissement du tarif des voitures de place. Elle a réduit le prix de la course de 1,50 à 0,75 et celui de l'heure de 2 fr. à 1,25, tout en mettant à la disposition du public des voitures plus confortables et des chevaux meilleurs que ceux des autres entreprises.

La diminution des tarifs est largement compensée dans le budget de la Compagnie par les produits d'un mode de publicité nouveau qui a réussi complètement. Les voitures sont ornées d'annonces élégantes, peintes et vernies, disposées d'une façon très-apparante sur les panneaux des voitures. Le commerce et l'industrie qui recherchent tous les modes de publicité, profitent avec empressement de l'originalité de ces nouvelles annonces.

Dédution de tous les frais d'exploitation, le rendement journalier de chaque voiture, publicité et prix des courses, laisse un bénéfice de plus de 41 francs; or, il suffit qu'une voiture rapporte 2,50 pour constituer un placement avantageux.

Aussi la COMPAGNIE DES VOITURES NOUVELLES DE PARIS est-elle, dès à présent, classée parmi les premières de la capitale. — Elle possède actuellement 100 VOITURES. Mais le chiffre est survenu absolument insuffisant, en présence des besoins toujours croissants de la circulation dans Paris, et de la faveur acquise aux VOITURES NOUVELLES.

Dans ces conditions, la compagnie a décidé, dans une assemblée générale extraordinaire du 4 Février 1881, de porter à 800 le nombre de ces coupés

et de lever à cet effet son capital à 12,000,000 de francs.

Intérêt de 6 pour 0/0, soit 30 fr. par an et par action, est attribué statutairement aux actionnaires, indépendamment du dividende résultant des bénéfices de l'exploitation. (136)

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### VENTE AUX ENCHÈRES

APRÈS DÉCÈS,  
Samedi 26 février 1881, sur la place de la Bilange, à une heure après midi.

Bois de lits et sommiers, commodes, buffet, tables, guéridon acajou, literie et quantité d'excellent linge (draps, serviettes, etc.).  
Au comptant. (137)

### A VENDRE

UN JARDIN AVEC PAVILLON  
CLOS DE MURS,  
Situé à l'entrée du Pont-Fouchard.  
S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

PRÉSENTMENT,  
**APPARTEMENT**  
AVEC BEAU MAGASIN  
Rue du Marché-Noir, n° 19.  
S'adresser à M. RIVAUD. (119)

ON DEMANDE A LOUER un pied à terre avec écurie et remise.  
S'adresser à M<sup>lle</sup> PERPIN, 23, rue d'Orléans. (129)

### A VENDRE

UN JOLI CHIEN A POIL RAS  
Âgé de vingt mois.  
S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

UNE TRÈS-BONNE CHEVRE  
S'adresser, pour les renseignements, 7, rue de Fontevault, à Saumur.

### AVIS

#### M. VERNERY

Opticien Spécialiste à Pontivy  
(Trente ans de pratique).

Conservation de la vue garantie certaine par l'emploi hygiénique de lunettes en verre cristal de roche, les seules brevetées, s. g. d. g., à l'Exposition de 1878.

M. VERNERY est visible de 9 heures à 5 heures, hôtel de Londres, à Saumur, pendant 10 jours.

M. VERNERY visite à domicile les personnes qui veulent bien le faire demander.

Grand choix de montures, lunettes pince-nez or, argent, acier, écaille, baromètres, longues-vues, jumelles.

Nota. — M. VERNERY vend en confiance et à prix fixe. (138)

### LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18  
Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 175 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTÈRE  
Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux déces des Assurés depuis l'origine de la Compagnie... 52,688,827 fr.

Arrérages payés aux Rentiers... 162,493,888 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de déces pour la vie entière... 24,709,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à Saumur, à M. CORNILLEAU; à Angers, à M. PINBAU; à Cholet, à M. PINBAU; à Baugé, à M. MAILLET; à Beaufort, à M. SACHET; à Segré, à M. PAYSAN. (297)

### Mme VALET

Ancienne chemisère de la MAISON MURAY,  
Rue de l'Ancienne-Messagerie, 12, A SAUMUR.

Se charge de faire la CHEMISE à façon, le raccommodage, chemises de nuit, caleçons et gilets de flanelle pour la clientèle bourgeoise et militaire. (100)

### VINS DE BORDEAUX

Recommandés.

La barrique bordelaise, franco de tous frais à la gare de l'acheteur; paiement, 90 jours.

Rougers. 1880 1879 1878 1876

Premières côtes 120 125 135 150  
Médoc... 130 140 150 170  
Floirac... 145 155 165 195

Blancs graves... 110 125 135 150

En demi-barriques, 8 fr. en sus pour différence de transport et logement.

Vins vieux en bouteilles, de 1 fr. 50 à 5 fr. l'une, suivant crû et année; envoi du catalogue sur demande.

### Eau-de-Vie d'Armagnac

de 100 à 250 fr. l'hectolitre, suivant âge, en fûts de 30 à 90 litres; au-dessus, le fût n'est pas compris, la régie est en sus. S'adresser à M. Henri VALÉRY, propriétaire-viticulteur au Château-Ferrière, à Floirac, près Bordeaux. (803)



### QUINA-LAROCHE

ÉLIXIR VINÉUX  
(Extrait des 3 Quinquinas)  
Aperitif, Fertilisant, Fébrifuge.  
recommandé contre  
LES AFFECTIONS D'ESTOMAC,  
ANÉMIE, MANQUE DE FORCES,  
SUITES DE COUGES, LANGUEUR,  
FIÈVRES INVÉTÉRÉES, etc.  
PARIS, 27 à 30, RUE BROUET 18 LES PHARMACIENS.

1 FRANC PAR AN

103,000 Abonnés

## Le Moniteur

# Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTES LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne  
Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres.

UN FRANC PAR AN

On demande un jeune domestique.  
S'adresser chez M. LAN, banquier, successeur de M. Le Bras, rue Beau-repaire. (87)

### RIELLANT

Chirurgien - Dentiste,  
49, rue Royale, Saumur,  
Au premier.

MÉDAILLE EXPOSITION PARIS

## Sirop Codéine Tolu Zed

### Le SIROP du D<sup>r</sup> ZED

est à base de Codéine et de Tolu. Il remplace la Pâte Zed et sert à sucrer les tisanes et laitages des enfants ou, pur, par cuillerées à café. — Contre les Irritations de la poitrine ou des poumons, Toux invétérées, Bronchites, Coqueluche, Catarrhes, Insomnies, etc.  
Paris, 23 et 19, rue Drouot

## MÉDECINE INTIME

Guérison immédiate des Retraissements,

Affections contagieuses, Impuissance, Catarrhe de vessie, Gravelle, etc.

GUIDE MÉDICAL du D<sup>r</sup> COORNN, avec lequel on peut se traiter seul; 43<sup>e</sup> édit., 1 vol. illustré, 350 pages, 3 fr. (franco par poste, 3 fr. 25).  
Se trouve à Saumur, Librairie JAVAUD. (102)

## LA VELOUTINE

EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAY, inventeur — 15, rue de la Paix  
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS  
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODÉT.

Certifié par l'imprimeur soussigné.